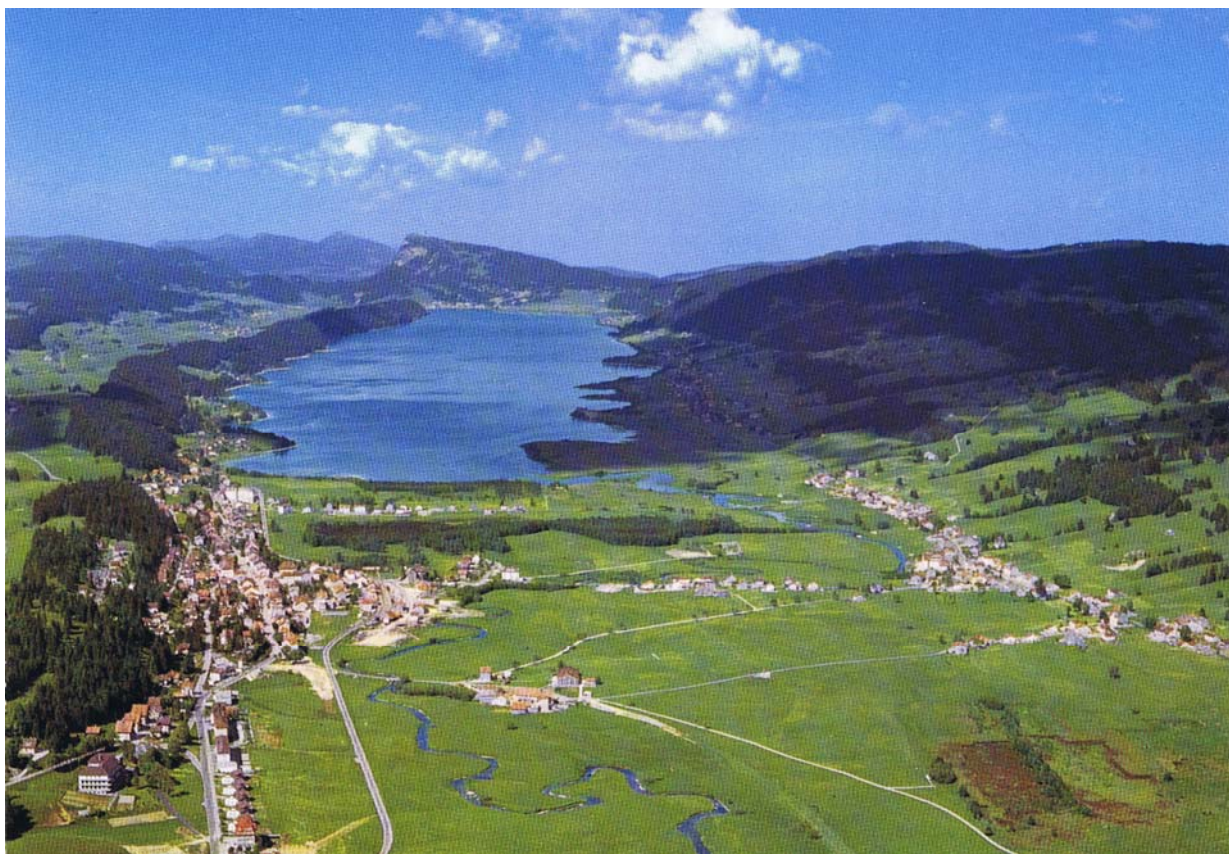


Chroniqueurs divers

CETTE ORBE QU'ON ASSASSINE



Editions Le Pèlerin
2014

Collection « Etudes et documents »
No 310

Chroniqueurs divers

CETTE ORBE QU'ON ASSASSINE

Editions Le Pèlerin
2013

Introduction

Il est manifeste que l'Orbe, avec des méandres très prononcés sur toute la longueur de son parcours dès la sortie du lac des Rousses à son entrée dans le lac de Joux, d'où il résultait souvent des inondations en cas de fortes pluies qui inondaient les champs voisins, fut toujours considérée comme extrêmement gênante. La magnifique beauté de cette rivière, tout au long de notre histoire, ne fut nullement considérée comme une richesse. Cette Orbe, *Urba = courbe*, méritait qu'on lui redresse la colonne !

Des projets furent faits dès longtemps en arrière, déjà du temps des Bernois que cela ne nous étonnerait pas, pour l'endiguer, c'est-à-dire lui refuser désormais son vagabondage en lui faisant suivre un tracé tout ce qu'il y aurait de plus rectiligne. *Vlan*, un immense canal qui, dès la frontière franco-suisse, vous aurait amené toute cette eau directement au lac de Joux.

On pensait dans le même laps de temps de la rendre navigable, tout au moins du lac au Sentier. Toutes ces informations proviennent des archives de la commune du Chenit très riches à cet égard, mais malheureusement avec un matériel fort dispersé dans les différentes rubriques.

Nous aurons l'occasion plus bas de découvrir quelques-uns de ces projets. Nous en découvrirons d'autres par le biais de la FAVJ. Disons d'emblée qu'un seul de ceux-ci réussit, celui de 1962, qui allait tracer une balafre désormais définitive dans le cours inférieur de la rivière. Admettons que l'urbanisme se devait d'envisager cette rectification. Mais telle qu'elle fut proposée et réalisée, voilà très certainement le plus grand mal paysager qu'il se fit à la Vallée. La reproduction de certaines cartes postales au terme de ce chapitre est là pour le prouver. Nos ingénieurs d'alors n'avaient qu'une imagination abâtardie et surtout avaient perdu leur âme. Les autorités qui avaient accepté le projet tel qu'il était présenté, étaient du même bois. Hommes de pouvoir et de décision qui n'avaient pas plus de sensibilité qu'un m³ de chaille et de matériaux divers.

On pourra se consoler en pensant qu'il ne s'agissait-là, en somme, qu'une portion relativement minime du cours de cette rivière. C'est un fait, même s'il reste douloureux, et réellement tout le cours en amont, qui n'a donc pas été retouché, offre son lot de compensation. Il ne semble plus possible aujourd'hui que l'on puisse se relancer dans des travaux de ce type. Soulagement, ou simple naïveté de notre part ?

On verra donc, dans nos exemples, que ces projets de rectifications ne touchaient pas seulement au cours inférieur, mais pouvaient porter sur le cours supérieur, du côté de la Bursine, vision véritablement cauchemardesque.

Signalons encore que ces multiples projets surgissaient au galop quand notre monde horloger connaissait le chômage. Alors la rectification définitive de cette Orbe beaucoup trop paresseuse pour un peuple de travailleurs, devenait une tâche plus qu'urgente. D'autant plus qu'elle allait offrir un job à ces centaines de

nos ressortissants qui pourraient, de cette manière, franchir la mauvaise passe. Car il n'était nullement question, bien entendu, pour tous ceux-là, de se reconvertir définitivement à la pioche et à la pelle, cela étant bon surtout pour nos saisonniers. Non, il fallait retrouver au plus tôt les ateliers et de ces emplacements privilégiés, car on s'autorise tout de même de temps en temps à regarder par la fenêtre, pouvoir contempler une œuvre qu'ils n'auraient pas manqué d'admirer. Car telle était la conception que l'on avait du paysage, en ce temps-là, en ce temps de toutes les menaces et de tous les égarements.

Les Charbonnières, le 16 mai 2013 :

ACChenit, BB7/5, du 10 août 1910 – **sur la correction de l'Orbe** –

Monsieur le Président et Messieurs,

La motion Lugrin et consorts est pour quelques-uns d'entre nous une question toute nouvelle, et pourtant elle a déjà eu préoccupé les esprits, sous une forme un peu différente il est vrai, celle d'un canal servant à la navigation dès l'embouchure de l'Orbe à la route des Planches.

Que veulent les motionnaires ? S'agit-il d'un canal en ligne droite jusqu'à la frontière française ? Non, il s'agit d'un redressement de la rivière, d'un rélargissement de son lit combiné avec une pente uniforme permettant un écoulement rapide de l'eau. Les ponts importants seraient ainsi tous conservés. Le travail d'échelonnerait sur une série d'années.

Corriger le lit de l'Orbe. Peut-on le faire ? Y a-t-il des avantages à exécuter ce travail ?

La première de ces questions ne laisse pas de doute ; on ne rencontre ici aucune des difficultés que l'ingénieur trouve en endiguant le lit des torrents alpestres. Le sous-sol est ferme, la pente faible (41 mètres de chute dès la frontière au lac), et l'Orbe charrie peu de matériaux, et surtout de gros matériaux en temps de forte crue.

Passons à la deuxième question. L'Orbe actuelle joue un rôle peu favorable à l'hygiène publique. Une pente faible réduit encore par les contours, un lit trop étroit, tout cela fait qu'à chaque pluie un peu violente, l'Orbe s'épand sur les terrains avoisinants, les transforme en marécages, y entretient une humidité malsaine, et qui n'a vu les brouillards s'élever de l'Orbe et des alentours ? En temps de sécheresse, et surtout dans la partie inférieure, l'Orbe répand une odeur infecte, odeur qui ne s'améliore pas avec les années.

Au point de vue agricole, les avantages seraient encore plus grands. Un écoulement de l'eau plus rapide, un lit de rivière plus large, auraient bientôt une influence considérable sur les terrains avoisinants qui pourraient facilement se drainer et donner des récoltes abondantes, car certes, ce n'est pas la terre et la bonne terre qui y manque. La production fourragère en serait considérablement accrue, et c'est un point qui a certainement son importance si nous pensons à la quantité de fourrage que nous importons annuellement.

Maintenant il est utile de rappeler que, en 1889, la Société de Navigation sur le lac de Joux, se rendant bien compte que son entreprise ne prospérerait pas si le village du Sentier n'était pas mis à portée immédiate du nouveau moyen de transport, fit l'étude d'un projet de canal de l'Orbe dès l'embouchure de celle-ci à la Route Neuve. Le canal projeté avait une longueur de 1710 mètres au lieu de 2760 que mesure la rivière ; il utilisait le cours de l'Orbe sur 600 m et sur 1100 m avait un lit nouveau. Le projet prévoyait un barrage à faire au Pont entre les

deux lacs pour maintenir le lac de Joux à un niveau uniforme. Le coût de l'entreprise était évalué à 18 000.-, soit 12.- environ le mètre courant.

Vous vous attendez sans doute à ce que nous nous appuyions sur ces chiffres et nous vous donnions un coût approximatif de l'entreprise. Nous n'en ferons rien. Votre commission estime qu'il lui manque une base solide, celle du rapport d'un ingénieur spécialiste ayant étudié les terrains, la pente, et la section à donner. Elle estime également qu'une décision définitive ne pourra intervenir que lorsque cette étude aura été faite.

En conclusion, Monsieur le Président et Messieurs, votre commission unanime, reconnaissant les motifs d'intérêt public que présente la motion Lugrin et consorts, vous propose :

1o La motion Lugrin et consort est prise en considération.

2o La municipalité est chargée d'en faire faire une prompte étude par un ingénieur compétent. Elle fera rapport au Conseil pour une décision définitive.

Orient, le 10 août 1910, le rapporteur. HJ. Guignard

La commission était composée de MM.

Jules César Capt

Alfred Lugrin

Auguste Lecoultre

Paul Meylan-Piguet

Albert Baud

Henri Louis Piguet

Eugène Golay, syndic et du soussigné.

Elle s'est assemblée le samedi 6 août, tous étaient présents, à l'exception de M. Paul Meylan-Piguet qui s'était fait excuser.

P-V. municipalité du Chenit, du 17 mars 1911 – **correction de l'Orbe** –

S'occupant ensuite de la question du redressement du lit de l'Orbe, ce projet présente de si grandes conséquences financières, qu'avant de se lancer et dans le but de pouvoir renseigner le Conseil, des renseignements seront demandés sur le coût d'une étude tout à fait élémentaire de ce projet.

P-V. municipalité du Chenit, du 23 juin 1911 – **correction de l'Orbe** –

Il est pris acte d'une lettre signée A. Lugrin et P(au)l Guignard, déclarant s'en remettre à la municipalité pour faire monter Mr. Deluz, ingénieur, en vue d'une étude préliminaire et très élémentaire d'une correction du lit de l'Orbe. Mr. Deluz sera prié de venir sur les lieux sitôt la saison des foins terminée.

P.-V. municipalité du Chenit, du 14 août 1911 – **correction de l’Orbe** –

A la suite de l’inspection faite le 12 courant en vue de la correction de l’Orbe, par Mr. Deluz et la municipalité, il est décidé de charger Mr. l’ingénieur Deluz de préparer une étude préliminaire de l’importance et du coût des travaux qu’il y aurait à exécuter pour le redressement de l’Orbe, renseignements qui seront fournis aux délibérations du Conseil communal au sein duquel cette motion a été déposée.

P.-V. municipalité du Chenit du 2 septembre 1912 – **correction de l’Orbe** –

En vue de présenter prochainement au Conseil communal les vues de la municipalité au sujet du projet de correction du lit de l’Orbe préparé par Mr. Deluz, ingénieur, la municipalité discute les points à toucher dans le préavis municipal, et Mr. le syndic est chargé de les réunir dans un projet de préavis à présenter préalablement à la municipalité

P.-V. municipalité du Chenit, du 13 mars 1931, création d’industries nouvelles, domaine où la commune ne peut pas faire grand-chose, et étude faite en son temps pour la **correction du lit de l’Orbe entre le lac et la Bursine**. On lit :

Lecture est faite du dossier relatif à l’étude faite en son temps pour la correction du lit de l’Orbe entre le lac et la Bursine. Cette étude complète ayant fait l’objet d’un préavis municipal déposé au Conseil communal, avait été renvoyé à une commission dont Mr. Albert Baud était rapporteur lorsque survint la guerre qui coupa court à ce projet, sans que la commission ait rapporté. Vu les gros subsides que l’on pourrait obtenir et le travail que nous pourrions donner à nos chômeurs, la municipalité décide de demander au Conseil communal de compléter la commission en l’invitant à étudier cette question activement pour présenter son préavis au Conseil le plus tôt possible.

P.-V. municipalité du Chenit, du 16 octobre 1931 – **correction de l’Orbe et divers** –

Mr. le syndic rapporte sur la conférence des délégués du Département et de la municipalité concernant la correction de l’Orbe. L’Etat est d’accord de se contenter d’une déclaration de la commune pour garantir la participation des propriétaires bordiers faisant partie du périmètre intéressé. La municipalité est d’accord et nous en avons l’Etat. La demande de correction devra être adressée au Grand Conseil et le projet établi par le Service des eaux auquel nous verserons le 60 % des frais d’étude en cas de non exécution des travaux.

Pour ce qui concerne la source du Brassus, nous serons autorisés par l'Etat à disposer de 15 l. seconde au maximum, le ruisseau ne devant pas être complètement asséché. La correction du barrage en dessous du pont sera exécutée prochainement. Celle du contour de la Rochette pourra l'être quand nous voudrons bien la demander. Le chantier de la Bursine sera ouvert très prochainement.

A propos du projet de correction de l'Orbe – FAVJ du 3 juin 1942 –

La question de la correction du cours de l'Orbe, déjà posée il y a quelque 30 ans devant le Conseil communal du Chenit par le regretté lieutenant-colonel Paul Guignard, est de nouveau à l'ordre du jour. Rien d'étonnant à cela en cette période de difficultés économiques, puisque sans doute, par l'exécution des travaux y relatifs, on s'attend à une augmentation de la surface productrice du territoire. A ce sujet on évoque volontiers la correction d'autres cours d'eau de la Suisse : le Rhône, la Broye, l'Aar, etc., et l'assainissement des surfaces récupérées qui ont transformés de grandes étendues marécageuses en des terrains d'une extrême fertilité.

Comparaison n'est pas toujours raison. En effet, avant sa correction et son endiguement, le Rhône valaisan était un fleuve sauvage, d'allure torrentueuse, changeant souvent de lit, charriant des matériaux solides en quantité considérable ; en cas de crue subite, déposant sur ses rives des masses de cailloux posant sur ses rives des masses de cailloux roulés, pour les reprendre ensuite et les déposer ailleurs. Si bien que tout le fond de la vallée en amont de Sierre, en divers endroits, il en est encore à ce régime.

Notre modeste Orbe ne saurait lui être comparée. Son régime n'a rien de torrentueux ; elle coule paisible dans son lit qu'elle ne modifie en certains points que très lentement. Aux morsures causées par la violence du courant le long des rives où la courbure est fortement accentuée, il peut être facilement remédié par des travaux peu coûteux : enrochements, plantation de pieux clayonnés. Sans doute, en cas de crue subite, de fonte rapide des neiges, l'Orbe sort de son lit et couvre de vastes surfaces.

Là où le sous-sol est imperméable, l'eau demeure dans le sol, l'imprègne, aussi il reste froid et ne produit qu'une végétation de bêche de valeur très médiocre. Ailleurs, au contraire, où le sous-sol est graveleux, donc perméable, l'eau d'inondation se retire rapidement et le limon, matière fertilisante, qu'elle a déposé, contribue à augmenter la récolte fourragère en quantité et en qualité, c'est le cas, notamment, pour certains prés de la rive gauche, située en Rivaboux sous Le Sentier.

D'autre part, les affluents de l'Orbe ne lui amènent guère de matériaux solides et son lit n'en est jamais encombré. Nulle part, en cas d'inondation, la rivière ne dépose des cailloux en masse sur ses rives.

On s'imagine volontiers dans certains milieux que la correction de l'Orbe améliorera le climat ; le fond de la Vallée étant relativement desséché, l'air sera moins humide, il tombera moins de pluie. Erreur ! Car l'humidité provenant de quelques ha du fond du fond de la Vallée est bien peu de chose mise en regard de celle que nous amènent les vents du sud-ouest, de l'ouest et du nord-ouest et qui se résout en pluie. Celle-ci nous vient de l'Océan atlantique et ce n'est pas l'assainissement des rives de l'Orbe qui y changera quoique ce soit.

On peut cependant croire que en cas de drainage des rives de l'Orbe, le terrain moins gorgé d'eau et séchant plus vite au printemps, s'échauffera davantage sous l'influence du soleil, et que le climat purement local en sera amélioré. En hiver, rien ne sera changé. D'autre part, la vitesse d'écoulement de l'eau étant accélérée, les eaux des pentes dominantes qui s'en vont naturellement à la rivière, l'atteindront plus rapidement par drainage naturel d'où il peut résulter un dessèchement préjudiciable dans une certaine mesure à la végétation.

Les considérations qui précèdent sont les miennes de puis longtemps ; elles m'ont été confirmées par un météorologiste distingué qui s'est fait une spécialité de l'étude du régime pluvial du pays.

A propos de la correction d'une rivière, deux choses bien distinctes sont à considérer : la rectification de son cours et l'assainissement par drainage des terrains attenants.

Notre Orbe peut se vanter de posséder un cours extrêmement capricieux. Pour s'en convaincre il suffit de le contempler d'un point surélevé. Ce ne sont que sinuosités aiguës qui se succèdent jusqu'à son embouchure. La pente du terrain dans le fond du val étant très faible, l'eau dans son écoulement, a constamment cherché le chemin de plus grande pente et, à la longue, s'est creusé un chenal là où elle a trouvé le moins de résistance. Telle est l'origine de toutes ces sinuosités.

Par la rectification, on les supprimerait et on offrirait à la rivière un lit composé de lignes droites raccordées par des courbes à un rayon aussi grand que possible. L'eau s'écoulerait plus vite et les endroits où elle semble s'attarder et repose indolente, seraient supprimés. Des sections importantes de l'ancien lit seraient mises à sec et, pense-t-on, pourraient devenir des surfaces productives. Mais imagine-t-on le temps exigé par un lit de rivière abandonné pour se transformer en prairie fourragère. Que l'on pense seulement à la « pipe » sous la Rochette, section de l'Orbe mise à sec voici 100 ans et plus et à 1-2 tronçons en amont du Brassus, abandonnés par suite de rectification. Les uns et les autres ne sont que de méchants marécages produisant de la bêche et rien d'autre. Des siècles sont nécessaires pour qu'un lit de rivière délaissé devienne réellement productif.

S.A.
(A suivre)

A propos du projet de correction de l'Orbe (Suite) – FAVJ du 10 juin 1942

Les parties du lit récupérées, dira-t-on, pourront être comblées avec les matériaux provenant du creusement du chenal rectiligne. Mais celui-ci sera pour le moins la moitié plus court que l'on ne pourra que laisser à elle-même, à moins de la combler avec des matériaux amenés d'ailleurs ; opération qui coûtera gros, car en faudra-t-il des m³ et des m³ de gravier et de terre.

Il est impossible d'évaluer le coût de l'entreprise de rectification sans une étude approfondie faite sur les lieux par des ingénieurs. Mais ce que l'on peut assurer, c'est qu'il sera formidable et atteindra des millions ; car il ne s'agira pas seulement de creuser un lit rectiligne à la rivière, mais d'en empierrer les côtés et probablement aussi le fond.

Que nous vaudra cette rectification ? Un petit nombre d'ha récupérés et aptes à la culture, c'est tout ! On s'imagine peut-être que la correction demandée par les pétitionnaires nous permettra de faire face avec davantage de moyens aux difficultés économiques actuelles. Opinion erronée, car elle sera de longue haleine, exigera plusieurs années de travaux et quand elle sera terminée, on peut à coup sûr prédire que la guerre aura pris fin et que la situation sera redevenue normale.

Actuellement, les propriétés foncières trouvent de part et d'autre leur limite à l'Orbe. La rectification en partagerait sans doute un grand nombre ; d'où la nécessité de procéder à un remaniement cadastral, opération délicate et que maints propriétaires n'accueillent pas toujours avec faveur.

La pêche serait singulièrement compromise. Disparus, les lits de gravier clair où les truites viennent frayer, la nouvelle Orbe ne connaîtrait plus ces beaux poissons dont les chevaliers de la gaule s'appliquent avec sagacité à déjouer les ruses et les feintes qui leur sont coutumières.

A mon avis, la rectification du cours de l'Orbe serait une opération extrêmement coûteuse sans profit vraiment appréciable, ce qui ne veut pas dire qu'en certains endroits on ne puisse supprimer des contours trop accentués.

Venons-en maintenant à l'assainissement par drainage des terrains contigus à la rivière.

Depuis longtemps déjà, des communes, des groupes de propriétaires ont fait procéder au drainage de fonds plus ou moins vastes leur appartenant. Par le drainage, le terrain s'est débarrassé de son eau de fond qui le refroidissait par trop et ne produisait qu'un mauvais fourrage, devient rapidement fertile, si bien que les dépenses occasionnées par l'opération sont amplement compensées par une amélioration dans la quantité et la qualité de la végétation, amélioration qui ne tarde pas à se manifester. En général, les propriétaires qui ont drainé leurs prairies humides s'en sont bien trouvés.

On ne peut pas parler d'une plaine de l'Orbe comme la plaine du Rhône ou de la Broye, la largeur des terrains plats s'étendant de part et d'autre de la rivière n'est nulle part considérable. Même en bien des endroits, des prairies en pente

plus ou moins accentuées atteignent les rives ; elles sont de bonne qualité et la question de leur drainage ne se pose pas. Mais il en reste assez de part et d'autre, et tout le long du cours qui sont marécageuses et infertiles. Grâce à un réseau bien compris de canaux de drainage qui déverseraient l'eau recueillie en aval dans la rivière, on pourrait sans dépenses excessives les assécher et de la sorte récupérer un grand nombre d'ha, soit du terrain devenu fertile et capable de produire du fourrage de qualité.

Comme cela a été dit plus haut, le sol asséché devenu moins froid, le climat des lieux sera un peu amélioré. Mais on aurait tort de s'imaginer que l'amélioration sera telle que les terrains drainés pourront être livrés à la culture des céréales et des pommes de terre. Pendant les nuits froides du printemps et de l'été, le rayonnement nocturne s'y manifestera toujours avec intensité et causera de bas minima : le fond de la vallée servira toujours de réceptacle à l'air froid descendu des hauteurs par les ravins bien connus, de même les bises noires seront sentir leurs dangereux effets, tout comme aujourd'hui.

En résumé, que l'on rectifie totalement le cours de l'Orbe : non ! mais que l'on assainisse par drainage les terrains plats et marécageux le joutant, oui ! De ces deux opérations la deuxième, semble-t-il, peut parfaitement être exécutée indépendamment de la première.

S.A.

A la tête du lac – une œuvre à continuer (FAVJ du 24 mai 1944)

Il y a quelques années, les instances cantonales intéressées avaient décidé de procéder au reboisement de la partie inculte située à la tête du lac. C'est naturellement une œuvre de longue haleine. Il suffit pourtant de s'y rendre aujourd'hui pour se rendre compte que les efforts entrepris n'ont pas été vains.

Nous nous y sommes donc rendus l'autre jour, après les dures journées de bise afin de voir si la violence des vagues N'avait pas causé des dégâts importants. Ce n'est heureusement pas le cas, du moins sur la plus grande partie de la berge. Mais si l'eau n'a pas emporté de terrain, on le doit au travail de bénédictin fait par M. Julien Aubert, qui s'est occupé depuis de longues années de la plantation.

Après plusieurs essais infructueux, M. Aubert a reconnu que le seul moyen de préserver la berge était de construire un épais matelas de branchages solidement fixé. Il faut voir, en ces jours de bise, comment cette digue a résisté aux attaques incessantes des vagues. Une brèche s'est pourtant ouverte dans un endroit mal défendu. « On a prétendu que cela suffisait », nous dit M. Aubert, « mais j'étais sûr du contraire ». Il faudra donc colmater la brèche pour empêcher que l'offensive ne reprenne.

Il est également réjouissant de voir les progrès réalisés par les sapins plantés dans la lande. La plupart des sujets semblent avoir gagné définitivement leurs procès. Le reboisement de cette partie du fond de la Vallée contribuera

certainement à améliorer le climat. Il faut voir avec quelle sollicitude M. Aubert se penche sur ses « sujets ». Regardez celui-ci, nous dit-il, il lui a fallu des années pour prendre le dessus. Maintenant, il va pouvoir croître sans danger.

Malheureusement, on nous assure que l'Etat, qui n'est pas partout aussi parcimonieux, met peu d'empressement à donner les quelques centaines de francs nécessaires à la poursuite de l'œuvre. Nous pensons que c'est regrettable. Que ceux qui doutent s'en aillent faire un tour jusqu'à la tête du lac, ils pourront se rendre compte des résultats auxquels on est sûr d'arriver avec de la patience. D'autant plus qu'il y a là un homme sur qui on peut compter, un homme qui a son ouvrage à cœur.

Nous osons exprimer le souhait que toute opposition sera levée cette année et que l'œuvre entreprise il y a plus de dix ans, et qui commence à donner des résultats tangibles, ne sera pas délaissée. Ce serait vraiment dommage, et les sommes dépensées jusqu'à ce jour l'auraient été en vain.

Contre le projet de correction de l'Orbe à la Vallée de Joux – FAVJ du 8 décembre 1948 -

Il y a quelques années, un projet de correction de l'Orbe à la Vallée a été classé dans les dossiers du Département des Travaux Publics du canton de Vaud et attend son exécution à l'occasion d'une crise de chômage dans l'industrie de la région. Les « avantages » qui résulteraient de l'exécution de ce projet paraissent pratiquement nuls et coûteraient plusieurs millions à la collectivité : Canton, Communes et propriétaires bordiers. La récupération de quelques hectares de terrain peu productif est incontestablement hors de proportion en regard des fonds qui devront y être investis.

Indépendamment du facteur financier, il reste, pour tous les amis de la nature libre, la question essentielle de préserver notre patrimoine collectif déjà si souvent mutilé. Lorsqu'il ne s'agit pas d'une nécessité absolue, nous devons tout mettre en œuvre pour protéger la belle Nature, sa flore et sa faune : plantes, oiseaux, gibier et poissons. Chaque fois que l'homme a voulu détourner ou entraver le processus normal des phénomènes naturels, ce fut toujours, finalement, à son détriment.

La sinuosité extrême du cours de l'Orbe à cet endroit donne un charme tout spécial à la contrée. Ici et là, elle forme des « gouilles » profondes, repaires du brochet, recouvertes en été d'un tapis presque continu de grandes feuilles rondes de nénuphar, constellé de magnifiques fleurs d'un jaune éclatant. Ailleurs, l'eau reprend du mouvement et s'écoule en chantonnant sur un lit de gravier où truites et ombres de rivières aux aguets frétilent dans le courant.

Avec la réalisation du projet en question, ce poétique cours d'eau, si gentiment sinueux avec ses méandres innombrables, serait transformé en un morne canal rectiligne. Alarmées par cette possibilité, les associations et les personnalités ci-après désignées ont pris contact et constitué un « Comité

d'action contre la correction de l'Orbe, à la Vallée », dans le but d'éviter cette mutilation peu profitable et fort coûteuse. Reconnaisant volontiers la nécessité de prévoir certains travaux aptes à parer dans une certaine mesure à des nouvelles crises de chômage, le dit comité est arrivé à la conclusion que le projet existant pourrait être avantageusement remplacé par un autre qui découlerait d'une Etude générale sur l'assainissement des eaux de la région.

Cette question se pose du reste un peu partout, d'une manière toujours plus pressante et l'on ne saurait s'en désintéresser plus longtemps sans qu'il en résulte de graves dangers pour la santé publique. N'avons-nous pas eu connaissance dernièrement, par la voie de la presse, de l'état dangereux des eaux potables de la Commune du Lieu ?

Un tel projet viendrait donc à son heure et son utilité ne saurait être contestée.

Commission vaudoise pour la protection de la nature. Association pour la protection des eaux. Union touristique « Les amis de la Nature ». Société vaudoise des pêcheurs en rivières. Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux. Fédération des sections vaudoises de la « Diana ». H. Rapin, avocat, Lausanne. Dr Ch. Chessex, Lausanne. S. Aubert, professeur, Le Solliat. N. Bosset, ancien conseiller aux Etats, Lausanne. Dr. J. Rochat, Le Sentier. E. Altherr, directeur du Collège, Aigle. L. H. Glardon, Vallorbe. Ch. Béchert, professeur, Lausanne. F. L. Blanc, journaliste, Lausanne. J. Trabold, président A.P.E., Vevey. W. Fahrni, président central S.V.P.R. A. Fatzer, président romand des A.N. H. Guignard, Le Brassus.

Correspondance et renseignements :

W. Fahrni, président. Bonne Espérance 5, Lausanne¹.

La correction de l'Orbe – FAVJ du 22 décembre 1948 –

En réponse au manifeste signé par un certain nombre de personnalités et s'opposant au projet de correction de l'Orbe, nous recevons d'un fidèle abonné les signes suivantes qui expriment un point de vue opposé.

Le récent plaidoyer contre la correction de l'Orbe paraît si raisonnable, il en fait si bien ressortir les maigres « avantages » en comparaison de son coût élevé, il sait si bien invoquer à la rescousse les intérêts menacés des pêcheurs de rivières et même... de la chasse, il est enfin signé de tant de noms connus et respectés dans le domaine des sciences naturelles, qu'on se sent hésitant à prendre la plume et à risquer quelque pâle objection. Et pourtant, il faut le faire parce que, devant une œuvre de cette importance, toutes les opinions doivent être entendues, pour autant qu'elles s'inspirent de l'intérêt général de notre commune et que, quittant un instant le présent immédiat, elles sachent jeter un coup d'œil vers l'horizon des générations futures.

¹ Le texte est probablement du à la plume de Samuel Aubert.

On voudra bien noter en passant que l'auteur de ces lignes n'est pas un entrepreneur de travaux publics, qu'il n'a aucune attache directe avec le Département vaudois chargé de ces matières, qu'il est par contre un ami de la nature, un admirateur de Rousseau et que, comme membre de la « Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national », il estime que toute œuvre de beauté, naturelle ou architecturale, doit être religieusement conservée.

Cela posé, on lui permettra, en guise d'entrée en matière, de citer quelques cas tirés d'une région qu'il connaît bien et où le régime des eaux joue un rôle primordial. Ce sera une manière indirecte de traiter le sujet, mais tout de même avec l'avantage, par comparaison, de laisser entrevoir une solution moins pessimiste que celle envisagée par les signataires du plaidoyer.

Il n'est personne qui, arrivant à Aigle, n'ait admiré la fière et poétique lignée des peupliers qui, bordant la Grande-Eau, l'accompagnent ainsi jusqu'au Rhône. Création de la nature ? interrogera-t-on. – Que non pas ! création courageuse des Bernois qui, voulant mettre un frein aux débordements de cette mauvaise coucheuse, lui ont assigné une conduite convenable... disons rectiligne, et ont planté sur sa digue cent arbres magnifiques, solides et droits comme des grenadiers. La force brutale du torrent dévastateur a été ainsi remplacée par l'ordre, la fertilité, la beauté !

Pendant des siècles et des siècles la Plaine du Rhône a été un marécage – pittoresque peut-être mais rempli de moustiques, de pestilences malfaisantes et sur les bords duquel abondaient les goitreux. Les vieux disaient : « On aura beau la drainer ; c'est que terre stérile, on n'en tirera jamais rien ! » Or vingt ans après le drainage, la plaine du Rhône est un jardin luxuriant couvert de plantes de tabac et de betteraves, une région où le climat est de plus en plus salubre.

A quelque distance du Rhône, tout au long de la plaine, on a creusé le Grand-Canal qui reçoit à tout bout de champ les eaux de drainage et les emporte là-bas vers le Léman. Les premières années après le creusage, le fond tapissé de pierres, net et sans bavure, faisait sacrer les pêcheurs – « Ah ! ces charrettes d'ingénieurs ! Plus un abri, plus une cache. Aujourd'hui le canal est rempli d'herbage, au point qu'il faut les faucher et la gent écailleuse abonde comme autrefois. Et le bon paysagiste Birbaum, qui vient hélas de mourir, a mis dans nombre de ses plus beaux pastels, ce prestigieux canal qui reflète le ciel dans ses eaux transparentes et passe lentement, allongeant jusqu'à l'horizon sa noble perspective.²

Ainsi en est-il d'un coin de notre canton pour ne s'en tenir qu'à celui-là, laissant à chacun le soin d'évoquer tant d'autres régions de la Suisse, de l'Europe, voire du monde entier. La nature est merveilleusement vivante ; ses forces d'adaptation, de rajeunissement, d'embellissement sont incomparables. Il suffit de lui faire confiance, tout en l'aidant parfois et lui laissant un peu de

² Ici quelques lignes rognées sur la gauche reconstituées.

temps : au Bois à ban, chaos indescriptible en août 1890, toute trace du cyclone a disparu depuis longtemps !

Cela nous ramène aux trente ou quarante méandres de notre paresseuse rivière. Sans doute, nul ne contestera le charme qu'ils peuvent avoir lors d'un beau jour d'été. Mais nous nous demandons si tous les signataires de la déclaration de guerre au « projet » connaissent bien la Vallée des jours de pluie et celle, plus triste encore, de la fonte des neiges, alors que tout le fond du vallon n'est plus qu'un inquiétant borbier mêlé de glace, où rôdent des bandes de corbeaux affamés. Ont-ils pensé à la santé des gens qui vivent dans ces parages durant ces tristes mois printaniers et n'ont-ils pas réalisé qu'une Orbe corrigée, un sol plus rapidement asséché, un nettoyage plus rapide, pourraient éviter maints catarrhes dangereux, avant coureurs de phtisie ?

A côté de la Nature, il y a donc l'homme, ne l'oublions pas, non pas précisément celui qui vient en amateur satisfaire son épicurien plaisir de chasse ou de pêche, mais celui qui est l'habitant régulier de ce haut pays, qui y vit et y travaille du début à la fin de l'année. C'est à lui principalement qu'est due la prospérité de la Vallée, c'est grâce à lui que se sont développées et embellies ses nombreuses localités. Il est deux de ces villages, plus particulièrement Le Sentier, que le problème de l'Orbe ne peut laisser indifférents. Construit en longueur au pied de la côte, il cherche visiblement à se concentrer en largeur, à grouper ses organes vitaux et à disposer ses nouvelles constructions selon la loi éternelle de la moindre distance. Encore faut-il qu'il le puisse : une rivière endiguée, des terrains agrandis et assainis lui en fourniraient le moyen. De ce point jusqu'au lac, les fantaisies de l'Orbe sont ruineuses et inesthétiques : une canalisation y remédierait avantageusement.

Nous l'avons pas l'intention d'examiner tout le projet, n'en ayant ni la possibilité matérielle, ni la compétence technique. Mais nous pensons, en conclusion, que ce serait une grande erreur que de le supprimer d'un trait de plume. Au cas où cependant, son coût se révélerait trop coûteux, ne pourrait-on se contenter de n'en réaliser que le tronçon inférieur et laisser intact le cours supérieures, dès le pont Chez Jacob à la frontière ? De caractère plus pastoral et solitaire, cette partie de la rivière, avec ses sinuosités de moindre amplitude, est loin de présenter le caractère défectueux qu'offre la partie inférieure. Ainsi nous réaliserions une partie des vœux des « amis de la nature ».

Edmond Piguet³

³ On connaît déjà Edmond Piguet pour un texte sur la Côte (du Sentier) et pour un conte à propos de loups. Voir nos différentes rubriques. Edmond Piguet ici délire quelque peu sous le coup de notions esthétiques pour le moins personnelles. Mais reconnaissons-lui le mérite de s'opposer à une « confrérie » aussi impressionnante dont la composition est posée ci-dessus.

La correction de l'Orbe – Sus aux méandres et attaque par surprise -
FAVJ du 7 novembre 1962 -

On n'en parlait plus. Les dossiers, que l'on exhumait périodiquement depuis environ 50 ans, étaient classés par l'opinion publique dans le domaine de la fiction. La correction de l'Orbe ! idée futuriste. Elle se fera peut-être bien un jour ; nos enfants assisteront probablement à cette métamorphose... Le Combiér n'est pas encore mûr pour cet attentat à la nature.

Et pourtant... depuis quelques jours des concentrations de tuyaux en béton apparaissent dans le secteur compris entre les deux ponts de l'Orbe. Des tranchées sont creusées, on rassemble, paraît-il, les égouts en une seule canalisation qui doit rejoindre la rivière. Une simple marche d'approche suppose-t-on, en vue de cette hypothétique correction.

Puis des bruits de compresseurs, des monstres à chenilles prennent possession des lieux. Le 16 octobre, une équipe de travailleurs vient prendre connaissance du terrain. Le dix-sept octobre un vaste chantier démarre. Le piquetage est en place ; les pelles mécaniques attaquent le tracé. Et nous qui supposions que ce chantier était réservé pour un temps de crise, et destiné à occuper nos chômeurs, qui, avec pelle et pioche, auraient déplacé allègrement leurs deux à trois mètres cubes par jour...

Il faut croire que l'on a changé d'idée et que, bien heureusement, la haute conjoncture se prolongeant d'année en année et la sécheresse de cette saison exceptionnelle aidant, on a pris en hauts lieux des décisions irrémédiables.

Et tournoyant, les pelles mécaniques se mettent à creuser et déplacer les mètres cubes avec une déconcertante facilité. Le premier novembre plus de la moitié du tracé compris entre le pont de la route des Crettets et celui de la Route Neuve est creusé. Des collines de déblais surgissent, qui seront ensuite déplacées dans l'ancien lit qui aujourd'hui présente un aspect de véritable abandon.

Je ne connais rien de plus triste qu'un lit de rivière asséché subitement, qui durant des siècles a vu glisser dans ses flancs l'eau claire et limpide des hautes joux, puis s'altérant au fur et à mesure du défrichement de notre Vallée, devenir de nos jours un immonde et visqueux liquide aux reflets violacés que lui donnent à la fois les déchets mazoutés, les détritiques de toutes sortes et résidus de la vie contemporaine.

Finis les remous bruyants autour des grosses pierres et le grondement sourd et lointain des hautes eaux qui déferlent de toutes parts, envahissant en une nuit le fond de La Vallée : finies aussi les aventures de pêches aux lottes et écrevisses, - ces dernières depuis longtemps déjà disparues - ; la poésie se meurt, le progrès s'installe et dans quelques semaines, si le temps reste clément, l'Orbe, tout en gardant son nom sans plus le mériter, aura perdu son visage ancestral. Un grand canal rectiligne entre les ponts des Moulins et de la Route Neuve, puis en direction de L'Orient s'arrêtera en amont du Pont des Crettets, après avoir décrit

une courbe élégante à grand rayon, modifiant de fond en comble le paysage de cette région.

Quelques données techniques

Les travaux de cet immense chantier ont été confiés à la Maison « Carrière de Sous-Vent », S.A., de Bex, dont le chef est M. Chabbey de Charrat. Ils sont exécutés sous le contrôle du Département des travaux publics, qui est le maître de l'ouvrage et a désigné une commission exécutive présidée par M. Noverraz, chef du service des eaux, dont font partie deux délégués de la commune du Chenit, MM. Jean Rochat et Robert Vallon, municipaux.

Le coût des travaux a été initialement devisé à 515 000.- La part de la commune du Chenit sera de 25 à 30 % de cette somme. Les propriétaires bordiers devront également payer une participation, le tout lié à un remaniement parcellaire en cours d'exécution.

Sept ouvriers seulement se partagent la besogne, dont deux chefs de chantier, MM. Grand et Roduit, qui nous ont aimablement reçu, nous donnant tous les renseignements désirés. Deux puissantes pelles mécaniques fonctionnent toute la journée dans un terrain relativement favorable : une couche de terre végétale puis du gravier et au fond de la chaille et marne par place dure comme le roc, puisque les dents des pelles se sont même brisées à leur contact. Jusqu'à ce jour, pas de surprise heureuse dans les fouilles. Aucun filon aurifère ni gisement d'uranium et pas la moindre odeur de pétrole ne sont venus troubler la marche normale des travaux qui se poursuivent à allure accélérée, facilitée par un temps propice.

Le canal, d'une largeur de 12 mètres, pourra contenir entièrement les hautes eaux. Lors des grosses crues, on estime que sa profondeur sera d'environ deux mètres, alors qu'en temps normal, il ne se charriera guère plus de vingt à trente centimètres d'eau. Ce niveau est naturellement fonction de la hauteur du lac et lorsque la cote de ce dernier atteindra mille cinq mètres, on estime que les eaux reposeront au coude du canal en dessous de la Fabrique Lémania. Il n'y aura qu'un mètre cinquante de différence de niveau entre les deux ponts Crettets et Route-Neuve. Aux abords du Pont des Moulins, à hauteur de raccordement avec le lit naturel, la rivière de un mètre douze sera absorbée par quelques paliers successifs, permettant aux poissons de remonter le courant sans difficultés.

Des traversières en béton sont construites dans le canal tous les cent mètres environ, destinées à maintenir la régularité du fond qui reste naturel, sans empierrement. Les bords seront obliques avec au départ un enrochement de un mètre, puis un mètre huitante de mur en pierres sèches.

L'entreprise pense terminer le gros œuvre jusqu'au Pont des Moulins cette année encore. Les travaux de finition seront achevés au printemps.

Pour autant qu'il y ait suffisamment d'eau, le canal sera navigable pour petits bateaux, avantage qui sera certainement apprécié par de nombreux amateurs.

Formons en passant les vœux ou émettons la suggestion si le projet n'est pas déjà envisagé, que des allées d'arbres soient plantées le long du canal pour en agrémenter les abords et remplacer ceux qui seront sacrifiés en comblant l'ancien lit asséché.

Ajoutons qu'il est prévu, lorsque le collecteur général d'épuration des eaux fonctionnera aux Sauges, d'en diriger l'effluent vers le canal à la hauteur de la Maison Massy de L'Orient.

Et les poissons ?

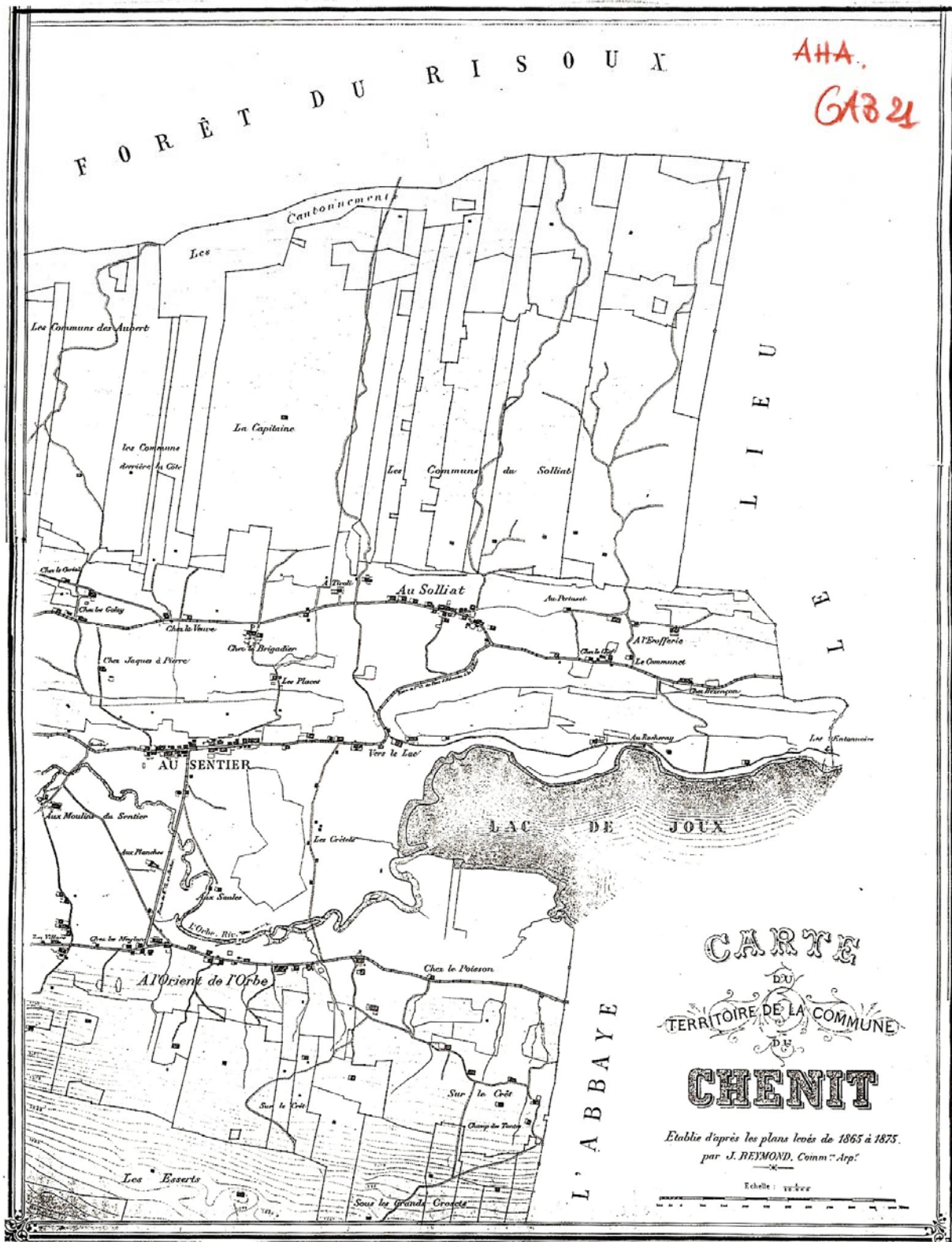
On y a pensé également, mais la pêche artificielle opérée sous le contrôle de M. Matthey du service chasse et pêche au département, avec la collaboration de la gendarmerie et de M. Henri Guignard, président de la Société des pêcheurs en rivières de La Vallée, n'a, paraît-il, pas donné lieu à des prises miraculeuses, la gent poissonneuse s'étant déjà retirée avec la baisse des eaux.

Les spécimens sortis de l'élément liquide ont été en partie transportés en des lieux propices en amont de la rivière. Notons en passant qu'une opération analogue avait été faite cet été pour sauver de l'asphyxie une quantité de poissons du secteur protégé entre les deux ponts du Brassus. Or, les jours suivants, quelques lascars ayant eu vent de cette mesure de sauvegarde, ne se firent aucun scrupule d'aller les pêcher dans leur nouvel habitat. Ce ne sera donc pas le cas cette fois, la pêche étant fermée, ces transplantés pourront, espérons-le, jouir de la quiétude et sécurité favorables à leur développement.

Et comment conclure ? Faut-il se réjouir de cette métamorphose ou la déplorer ? Les avis sont ici bien partagés. Le climat du fond de La Vallée va-t-il s'en trouver amélioré et les terrains adjacents fertilisés ou rendus propres à la construction ? Très probablement si l'on en juge d'après les expériences faites ailleurs, mais qui ne peut à coup sûr, prévoir les réactions de la nature.

De toutes façons, c'est une page qui se tourne, ouverte au Progrès, dont les impératifs sont sans appel.

R.D.



Carte de la commune du Chenit par J. Reymond, 1865/1875

Les photos anciennes



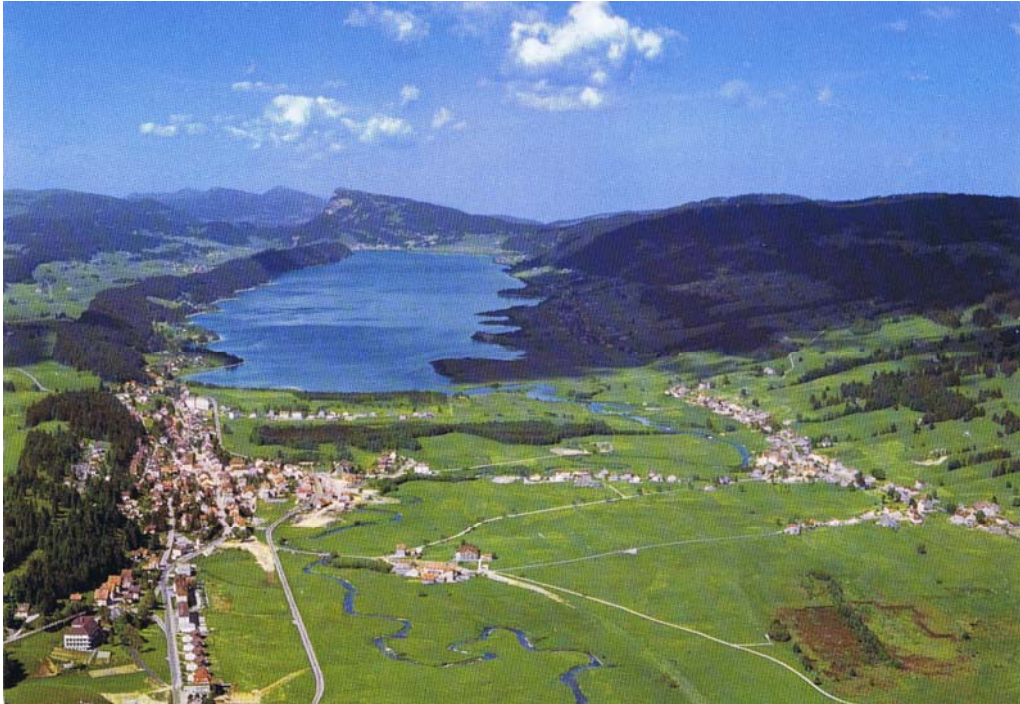
Le Sentier vu de l'Orient et de ses proximités. Nul ne dira pas que la région était tout de même plus bucolique qu'elle ne l'est devenue !





Et paresse donc, ma belle et bonne rivière !





La seule photo couleur que nous possédons de l'ancien état de l'Orbe.

Les photos modernes



Les travaux de 1962, ceux-là même qui avaient effrayé Roland Dupuis, chroniqueur et propriétaire de la FAVJ. Le chantier est colossal et naturellement d'une laideur impressionnante.



La voilà donc telle qu'on l'a voulue, cette Orbe trop paresseuse pour nous satisfaire. Son tronçon aval, vu toujours depuis le ciel, mais cette fois-ci depuis un point dominant le village de l'Orient et au cœur de l'hiver, avec la rectitude qu'on peut lui découvrir, est tout ce qu'il y a de plus désespérant. Affreux ! Et surtout plus rien à faire.



